

STATISTIQUES GENERALES ROUTE

(Mise en application le 1^{er} Novembre 2011)

ORGANISATIONS

Route (Arrêt au 31 octobre):

| | | |
|---|---------------------|--|
| Elite Pro | (par épreuve) | 1200 |
| 1 ^{ère} catégorie | (par épreuve) | 1000 |
| 2 ^e catégorie | (par épreuve) | 800 |
| 3e catégorie et Jun. | (par épreuve) | 600 |
| Minimes / Cadets | (par épreuve) | 400 |
| Pass'Cyclisme | | Voir barème sur le règlement particulier des séries départementales. |
| Challenges du Comité d'Ile de France..... | | 1000 |

N.B. : Points à partager, si plusieurs organisateurs du Comité Régional.

* Coefficients multiplicateurs :

- **Championnats Régionaux, Epreuves Officielles, Epreuves du Calendrier Fédéral.....x2**
- **Epreuves internationales.....x4**
- **Championnats Nationaux.....x4**
- **Championnats d'Europe.....x5**
- **Championnats du Monde.....x6**

ROUTE (Compétition)

(Arrêt au 31 octobre)

Les points seront comptabilisés par addition des points :

- du classement national FFC pour les catégories Juniors à 1^{ère} catégorie.
- des points obtenus par les minimes et les cadets en IDF.
- des points obtenus par les cadets lors des manches interrégions (coefficient x2) et au Championnat de France (coefficient x3).
- des points obtenus par les féminines minimes et cadettes en IDF dans leurs épreuves spécifiques.
- Des points obtenus par les féminines cadettes et minimes dans les épreuves hommes dans leur catégorie d'âge (sinon, coefficient /2).
- Des points de bonus pour les coureurs en sélection régionale ou nationale
 - o Sélection régionale : 150 pts (y compris Championnat de France)
 - o Sélection nationale : 450 pts

* Ces points sont attribués pour toute sélection en plus de points éventuellement glanés sur ces épreuves.

- des points des prix d'équipe calculés d'après le barème suivant :

1^{ère}/ 2^e Cat. : 1^{er}...500 2^e...400 3^e...300 4^e...200 5^e...100

3^e Cat./ Jun : 1^{er}...300 2^e...200 3^e...150 4^e...100 5^e...50

Cadets/Minimes : 1^{er}...200 2^e...150 3^e...100 4^e...50 5^e...30

Dames J/S et M/C : 1^{er}...200 2^e...150 3^e...100.

Avec coefficient selon le nombre de clubs engagés : barème x 0,10 par club engagé.

ROUTE (Cyclisme pour tous)

(Arrêt au 31 octobre)

Les points seront comptabilisés par addition du classement de chaque série + les points des prix d'équipe, (classement établi par la Commission du Cyclisme pour tous).